

Journaux gratuits – distribués par la Poste

Valeur ajoutée pour les éditeurs et le lectorat

Vous aimeriez distribuer vos journaux gratuits à vos lecteurs avec les pertes de diffusion les plus réduites possible et augmenter par la même occasion son tirage, sa notoriété et son attrait pour les annonceurs.

Vos défis

Visibilité

Retenir l'attention des lecteurs, tel est votre espoir. Car plus votre journal sera connu et diffusé, plus les annonceurs potentiels seront nombreux à vouloir y insérer une publicité.

Flexibilité

Vous voulez pouvoir agir de manière flexible en permanence: recevoir des annonces à tout moment et distribuer le journal gratuit aux lecteurs sans perte de temps. Vous attendez dès lors une certaine flexibilité de la part de votre prestataire logistique également.

Fiabilité

Vous voulez que votre journal gratuit soit lu. C'est pourquoi il doit être d'excellente qualité et retenir l'attention du lecteur.

Rapidité

Le délai entre la clôture de rédaction du journal et sa distribution doit être le plus court possible.

Notre solution

La solution logistique de la Poste est en mesure de répondre à vos attentes. Solidement construite et éprouvée, elle intègre toutes les étapes de la chaîne de valeur, de la prise en charge à la distribution finale. La distribution est assurée à intervalles réguliers cinq jours ouvrables par semaine (du lundi au vendredi). Vous disposez ainsi de conditions optimales pour accroître la valeur ajoutée de votre titre.

Deux offres de prestations

Vous avez le choix entre deux offres de prestations:

- D+1 (distribution le premier jour ouvrable suivant le dépôt)
- D+1 à 2 (distribution le premier ou le deuxième jour ouvrable suivant le dépôt)

Vos avantages

Valeur ajoutée

Nos prestations s'adaptent à vos besoins.

- Les journaux gratuits sont distribués du lundi au vendredi avec le courrier adressé. Cela évite une accumulation des envois publicitaires dans la boîte aux lettres des destinataires. Les journaux gratuits en retirent un surcroît de visibilité susceptible d'avoir des effets positifs sur leur notoriété et leur image.
- Vous pouvez choisir librement le jour de distribution. Ainsi, vous joindrez vos lecteurs le jour souhaité.
- Les journaux gratuits peuvent également être distribués à une commune politique en plus des critères de sélection «nom de localité» et «numéro postal d'acheminement».
- Nous vous proposons la prise en charge à partir du quai. Mais vous pouvez également livrer directement les journaux gratuits au centre courrier ou à la filiale de distribution.



Journaux gratuits – distribués par la Poste

Régulièrement et partout

Un journal gratuit vous permet d'atteindre la totalité des ménages et des cases postales sur l'ensemble du territoire suisse, efficacement et à coût avantageux. En sus de son contenu rédactionnel, le journal gratuit est un instrument privilégié pour faire connaître des offres à l'échelon national et régional, et vous permet ainsi de vous adresser à de nouveaux groupes cibles.

Conditions

- Les journaux gratuits sont des organes de presse non adressés et paraissant régulièrement (au moins une fois par trimestre) de toute nature pour des villes, communes, quartiers et autres territoires à vocation culturelle ou économique, qui contiennent du texte rédactionnel relatif à la région. Ils traitent avant tout de sujets régionaux (actualité des associations, anniversaires, festivités, thèmes économiques et politiques).
- Les brochures publicitaires de la grande distribution, du commerce de détail ou de centres commerciaux, les guides d'achats ou encore les programmes de toutes sortes ne sont pas considérés comme des journaux gratuits.
- Ils sont distribués dans une zone de diffusion fixe et définie par contrat.
- La plus petite unité sélectionnable est la localité (NPA et nom de la localité) ou la commune politique.
- Les journaux gratuits peuvent contenir des encarts propres ou des encarts provenant de tiers volants, collés ou agrafés qui sont facturés séparément. Si plusieurs annexes proviennent du même mandant, leur prix est calculé sur la base de leur poids global. Le format de l'encart ne doit pas excéder celui du journal gratuit.
- Si plusieurs journaux sont réunis en un seul envoi, le prix de transport est calculé séparément pour chaque journal.
- Les journaux gratuits ne bénéficient pas de l'aide à la presse de la Confédération.

Dispositions de dépôt

Les dispositions de dépôt sont réglées contractuellement. Étant donné les délais très courts entre le dépôt et la distribution, un tri préalable par offices de distribution est nécessaire.

Prix

Si les journaux gratuits sont déposés la veille de la distribution jusqu'à 12h00 au plus tard à l'office de distribution, le prix courant s'applique jusqu'à concurrence d'un chiffre d'affaires annuel de CHF 20 000.–. Si le chiffre d'affaires annuel excède le montant de CHF 20 000.– ou s'il s'agit d'une distribution à des communes politiques, un prix unitaire individuel est appliqué. À ce prix unitaire s'ajoute le prix pour les annexes (propres ou de tiers; volantes, brochées ou collées). Tous les éléments déterminants pour le calcul du prix – p. ex. zone de diffusion, poids, fréquence de parution, tirage, délai entre le dépôt et la distribution – sont fixés dans une feuille de conditions.

Contact

Votre conseiller à la clientèle vous renseignera volontiers et vous soumettra une offre sur mesure.

Poste CH SA
Services logistiques
Presse
Wankdorfallee 4
3030 Berne

www.poste.ch/presse
Téléphone 0848 888 888
contactcenter@poste.ch

